



## SFR a menti pour que l'on accepte leur offre mobile

Par **Jackie2309**, le **23/09/2010** à **17:33**

SFR m'a téléphoné pour me proposer une offre mobile en me disant qu'ils pouvaient rembourser les frais de résiliation de mon ancien opérateur mobile. L'offre de remboursement de SFR est de 100€ maximum. Mes frais de résiliation est supérieur à ce montant (259€). SFR m'a dit que je pouvais bénéficier de la Loi Chatel qui réduit les frais de résiliation. Après la réduction grâce à cette loi, mes frais de résiliation sont inférieur à 100€, alors SFR peut tout rembourser. Puisque SFR peut tout rembourser mes frais de résiliation, j'ai accepté leur offre mobile.

Maintenant, mon ancien opérateur mobile me dit que je ne peut pas bénéficier de la Loi Chatel car mon abonnement était d'un an; la Loi Chatel ne s'applique que pour les abonnements de deux ans. Je ne savais pas. SFR connaît la Loi Chatel et SFR savait que mon abonnement chez l'ancien opérateur était seulement d'un an, puisque je leur ai donné mon RIO. Avec le RIO, on peut voir la durée de l'abonnement. Donc, SFR m'a menti quand ils m'ont dit que je pouvais bénéficier de la Loi Chatel et qu'ils pouvaient tout rembourser mes frais de résiliation.

SFR m'a menti pour que j'accepte leur offre. SFR m'a induit en erreur et je vais devoir payer beaucoup pour mes frais de résiliation qui est très cher étant donné que je suis étudiant boursier. Pour corriger leur erreur, ils doivent tout me rembourser comme ils ont promis. Mais que faire pour qu'ils le fassent? Est-ce qu'écrire une lettre avec accusé de réception au Service Client SFR pourra garantir que SFR me rembourse tous les frais de résiliation comme ils ont promis?